Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
LE HAUT COMMISSAIRE À LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE LA SANTE ET DES SPORTS
SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS

Paris, le 26 FEV. 2009

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DE L'ADMINISTRATION ET DE LA COORDINATION GENERALE
Sous-direction des ressources humaines
Bureau de la formation et du recrutement
DRHACG A2

Affaire suivie par :
Sabrina BOURNONVILLE
Tel : 01 40 45 95 21
Vincent GODET
Tel : 01 40 45 97 70

DIRECTION DES SPORTS
Sous-direction de la vie fédérale et du sport de haut niveau
Bureau du sport de haut niveau, des filières et des établissements nationaux
DS A2

Affaire suivie par :
Christophe ODEYER
Tel : 01 40 45 96 28

INSTRUCTION N° 09-032 JS

LA MINISTRE DE LA SANTE ET DES SPORTS,

à

MADAME ET MESSIEURS LES PREFETS DE REGION

Directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports – pour information

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS DE DEPARTEMENT
Directions départementales de la jeunesse et des sports – pour information

MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

pour information
MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS TECHNIQUES NATIONAUX – pour information

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DU SPORT ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE – pour attribution

Objet : **Organisation d'un cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport (session 2011 du concours de recrutement des professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau). Examen probatoire 2009.**

Réf : Décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié portant statut particulier des professeurs de sport,
Arrêté du 31 janvier 2005 fixant les modalités d'admission au cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport (JORF n° 41 du 18 février 2005),
Arrêté du 21 septembre 1999 fixant les modalités d'organisation du concours de sélection sur épreuves pour le recrutement des professeurs de sport, institué par l'article 5 du décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 précité.

PJ : 6

Comme chaque année, l'institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP) est chargé de mettre en place, en application des dispositions de l'article 5 du décret cité en référence, un cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport.

La présente instruction a pour objet de préciser, pour la session 2009, les modalités d'inscription et d'organisation de l'examen probatoire permettant l'accès au cycle de formation précité.

Pour la session 2009, le cycle de formation, dont la durée est fixée à au moins deux semestres, débutera à la rentrée 2009 et se poursuivra jusqu'aux épreuves du concours de sélection réservé aux sportifs de haut niveau prévues au printemps 2011.

La présente instruction précise :

- les conditions d'accès au cycle de formation **(Annexe 1),**
- le calendrier de l'examen probatoire **(Annexe 2).**

Vous trouverez également joints à la présente instruction l'arrêté d'ouverture de l'examen probatoire 2009 rappelant les modalités d'inscription ainsi que les dossiers suivants à reproduire en tant que de besoin :

- un dossier d'inscription à l'examen probatoire **(Dossier n° 1),**
- le dossier à constituer par les candidats en vue de l'épreuve d'admission **(Dossier n° 2)**.

Je vous demande de veiller tout particulièrement à ce que l'ensemble des sportifs de haut niveau susceptibles d'être intéressés puissent faire acte de candidature dans les délais prévus. Je compte sur l'implication des personnels chargés du sport de haut niveau, notamment dans le cadre du suivi social et professionnel des athlètes, pour vous aider dans cette tâche.

P/la Ministre de la santé et des sports,

Le Directeur des Ressources Humaines,
de l'Administration
et de la Coordination Générale

François CARAYON

Le Directeur des sports

Bertrand JARRIGE

Autres destinataires

- Monsieur le président du CNOSF
- Madame et Messieurs les présidents
des fédérations sportives du sport de haut niveau

ANNEXE 1
CONDITIONS D'ACCES
AU CYCLE DE FORMATION

L'article 1er de l'arrêté du 31 janvier 2005 fixant les modalités d'admission au cycle de formation prévoit que pour être autorisés à se présenter au concours de sélection sur épreuves prévu par les dispositions de l'article 5 du décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié, les sportifs de haut niveau doivent avoir figuré au moins trois ans sur la liste des sportifs de haut niveau fixée par arrêté du ministre chargé des sports et avoir suivi un cycle de formation.

Les candidats déposant un dossier d'inscription à l'examen probatoire doivent remplir les conditions suivantes :

• Soit **le candidat est actuellement inscrit** sur les listes des sportifs de haut niveau et doit y figurer depuis au moins 2 ans (durée appréciée à la date de clôture des registres d'inscription).

• Soit **le candidat ne figure plus** sur la liste des sportifs de haut niveau mais doit y avoir figuré pendant au moins 3 ans.

IMPORTANT : pour toutes questions relatives aux conditions de recevabilité de leur dossier d'inscription, les candidats sont invités à prendre l'attache du bureau du sport de haut niveau, des filières et des établissements nationaux de la direction des sports (contact : Christophe ODEYER : Tel. 01 40 45 96 28 / Courriel : christophe.odeyer@jeunesse-sports.gouv.fr)

NATURE DES EPREUVES DE L'EXAMEN PROBATOIRE

L'arrêté du 31 janvier 2005 fixe dans son article 4 la nature des épreuves de l'examen probatoire permettant d'accéder à ce cycle de formation.

Les deux épreuves sont les suivantes :

• **une épreuve d'admissibilité** consistant en un résumé d'un texte relatif au sport suivi d'une ou plusieurs questions permettant d'apprécier la capacité du candidat à mettre en relation certaines idées du texte avec ses connaissances et son expérience sportive (durée de l'épreuve : 4 heures, coefficient 2) ;

• **une épreuve d'admission** (pour les candidats déclarés admissibles) consistant en un entretien de motivation sur la base d'un dossier. Au cours de l'entretien, le candidat devra mettre en avant son parcours sportif, son parcours de formation et son projet professionnel (durée de l'épreuve 40 minutes, soit une présentation de 10 minutes et un entretien de 30 minutes, coefficient 3).

Le candidat qui n'a pas rempli de dossier obtient un 0 à cette épreuve.

Ce dossier d'au maximum 20 pages, adressé en 3 exemplaires à Monsieur le directeur de l'INSEP, au plus tard le jour de l'épreuve d'admissibilité, est composé de la façon suivante :

Fiche 1 – Etat civil
Fiche 2 – Expérience professionnelle
Fiche 3 – Activité sportive
Fiche 4 – Parcours de formation
Fiche 5 – Situation socio-professionnelle – Financement de la formation
Fiche 6 – Motivations
Fiche 7 – Soutien du DTN de la fédération sportive
Fiche 8 – Demande d'entrée dans la formation

Il est attribué à chacune des deux épreuves une note de 0 à 20 à laquelle est appliqué un coefficient égal à 2 pour l'épreuve d'admissibilité et à 3 pour l'épreuve d'admission. Toute note égale ou inférieure à 5 est déclarée éliminatoire.

ANNEXE 2
CALENDRIER DE L'EXAMEN PROBATOIRE

I. INSCRIPTION A L'EXAMEN PROBATOIRE

Les candidats doivent remplir un dossier d'inscription (3 pages) dont le modèle est joint en annexe. Ce dossier d'inscription est à adresser, dûment complété et signé, par le candidat **avant le vendredi 13 mars 2009** (le cachet de la poste faisant foi) à :

Monsieur le directeur de l'institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP)
à l'attention de Mme Martine GUSTIN-FALL, secrétaire générale
Secrétariat général – bâtiment M
Examen probatoire 2009
Candidature au cycle de formation réservé aux sportifs de haut niveau
11, avenue du Tremblay
75012 Paris

Téléphone : 01.41.74.43.20
Télécopie : 01.41.74.45.30

II. DATES ET LIEU DES EPREUVES – NOMBRE DE PLACES OFFERTES

Les candidats seront convoqués par les soins du directeur de l'INSEP au siège de cet établissement, 11 avenue du Tremblay - 75012 PARIS.

• **L'épreuve d'admissibilité se déroulera le mercredi 15 avril 2009 à 14 H 00 (heure de la métropole).**

• **L'épreuve d'admission se déroulera à l'une des dates suivantes :**
mardi 12 et mercredi 13 mai 2009 / mardi 19 mai 2009.

L'entrée en cycle de formation est prévue début octobre 2009.

Le nombre de places offertes est fixé à 18.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé
et des sports

ARRÊTÉ du 17 Février 2009

autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture d'un examen probatoire d'admission au cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport

La ministre de la santé et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le code du sport ;

Vu le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des professeurs de sport et notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2005 fixant les modalités d'admission au cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport,

ARRÊTE

Article 1er

Est autorisée au titre de l'année 2009 l'ouverture d'un examen probatoire d'admission au cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport.

Article 2

Le nombre de places offertes à l'examen probatoire visé à l'article précédent est fixé à 18.

.../...

Article 3

Les modalités d'inscription à l'examen probatoire sont les suivantes :

- le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au au vendredi 13 mars 2009,
- les demandes d'inscription seront obligatoirement présentées sur les dossiers établis par l'institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP),
- les formulaires seront tenus à disposition des candidats au secrétariat général de l'INSEP, 11, avenue du Tremblay - 75012 Paris (pour les demandes par courrier, joindre une enveloppe de format A4, timbrée au tarif en vigueur).

Les demandes d'inscription figureront par ailleurs, comme les années précédentes, en annexe de l'instruction établie par la direction des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale.

Les dossiers seront :

- soit déposés à l'institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP) – secrétariat général – bâtiment M - avant le vendredi 13 mars 2009, à 16 heures ;
- soit confiés aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition soit timbrée au plus tard du vendredi 13 mars 2009, à minuit (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Monsieur le directeur de l'institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP)
à l'attention de Mme Martine GUSTIN-FALL, secrétaire générale
Secrétariat général – bâtiment M
Examen probatoire 2009
Candidature au cycle de formation réservé aux sportifs de haut niveau
11, avenue du Tremblay
75012 PARIS.

Aucun dossier déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

Article 4

L'épreuve écrite se déroulera le mercredi 15 avril 2009, à partir de 14 heures (heure de Paris) à l'INSEP - 11, avenue du Tremblay - 75012 Paris.

En tant que de besoin, d'autres centres d'écrit pourront être ouverts.

Les dates et lieux des épreuves d'admissibilité et d'admission seront communiqués individuellement aux candidats.

.../...

Article 5

Le rapport de l'épreuve d'admission élaboré par le candidat devra être remis au plus tard le mercredi 15 avril 2009.

Le rapport sera :

- soit déposé, auprès du service organisateur, le jour de l'épreuve d'admissibilité, le mercredi 15 avril 2009, avant 18 heures,

- soit confié aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition soit timbrée au plus tard du mercredi 15 avril 2009, à minuit (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Monsieur le directeur de l'institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP)
à l'attention de Mme Martine GUSTIN-FALL, secrétaire générale
Secrétariat général – bâtiment M
Examen probatoire 2009 (rapport de l'épreuve d'admission)
Candidature au cycle de formation réservé aux sportifs de haut niveau
11, avenue du Tremblay
75012 Paris

Article 6

Le directeur des sports, le directeur des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale, et le directeur de l'institut national du sport et de l'éducation physique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des sports.

Fait à Paris, le 17 FEV. 2009

Pour la ministre de la santé
et des sports, et par délégation
Le directeur des sports

Bertrand JARRIGE

DOSSIER N° 1

DOSSIER D'INSCRIPTION A L'EXAMEN PROBATOIRE POUR L'ACCES AU CYCLE DE FORMATION

A renvoyer à Monsieur le directeur de l'institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP)
à l'attention de Mme Martine GUSTIN-FALL, secrétaire générale
Secrétariat général – bâtiment M
Examen probatoire 2009
Candidature au cycle de formation réservé aux sportifs de haut niveau
11, avenue du Tremblay 75012 Paris

AVANT LE VENDREDI 13 MARS 2009

Je soussigné (e)(1).....

sollicite mon inscription sur la liste des candidats admis à participer à l'examen probatoire d'entrée au cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport.

Je déclare me présenter à l'examen prévu :

• **sport**.....

• **discipline sportive** (2).....

Fait à ....., le .....

Signature

(1) Nom et prénoms en capitales d'imprimerie : les femmes mariées feront suivre, s'il y a lieu, leur nom de naissance de leur nom d'usage.

(2) Cf. annexe III de l'arrêté du 31 janvier 2005.

FICHE SIGNALETIQUE

A - ETAT CIVIL

Nom.....Nationalité.....

Prénoms.....Sexe.....

Date et lieu de naissance.....

Adresse.....

.....

Téléphone .....

Situation professionnelle *:	Etudiant :	oui	non
	Demandeur d'emploi :	oui	non
	Salarié :	oui	non

Si oui, préciser la fonction et l'employeur :

.....

B - SITUATION AU REGARD DU SERVICE NATIONAL

Etes vous en position régulière au regard des obligations du code du service national ? * oui non

C – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Etes-vous sportif de haut niveau actuellement ? * oui non
Si oui indiquer le NUM SHN .....

Etes-vous ancien sportif de haut niveau ? * oui non

*Joindre **OBLIGATOIREMENT** une attestation mentionnant la qualité de sportif de haut niveau (à obtenir auprès d'une direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports ou auprès du bureau du sport de haut niveau, des filières et des établissements nationaux – DS A2 de l'administration centrale)*

* Rayer les mentions inutiles.

MODALITES DE LA FORMATION

La formation se déroulera à partir d'octobre 2009 jusqu'au 2ème trimestre 2011.

• **La formation est obligatoire sauf** pour des absences justifiées par l'entraînement (stages) ou la compétition. Elles devront être compensées de façon à ce que la formation ait bien une durée équivalente à « 2 semestres ».

• **Une convention entre vous-même, votre fédération et l'INSEP,** définira notamment le programme d'entraînement et de formation élaboré à l'issue d'un entretien individualisé et mentionnera une éventuelle prise en charge financière des frais entraînés par le cycle de formation. Cette contractualisation impose des droits (prise en compte des contraintes sportives et aménagement des études) mais aussi des devoirs (respect des engagements pris) aux 3 parties.

• **Un certificat de formation** délivré par le directeur de l'INSEP, au vu de l'assiduité et des résultats du contrôle continu, sera obligatoire pour s'inscrire au concours.

• **Les tarifs mensuels** pour les stagiaires en externat, en demi-pension ou en pension complète vous seront communiqués ultérieurement.

La fédération concernée peut prendre à sa charge, en partie ou en totalité, les frais ci-dessus.

En toute connaissance, et en cas de réussite à l'examen probatoire,

je soussigné (e).....

m'engage à suivre la formation au professorat de sport selon les règles fixées ci-dessus.

A....., le.....

Signature

DOSSIER 2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA SANTE ET DES SPORTS
SECRETARIAT D'ETAT AUX SPORTS

INSEP
Institut National du Sport

DOSSIER SUPPORT POUR L'EPREUVE D'ADMISSION Á L'EXAMEN PROBATOIRE POUR L'ACCÈS AU CYCLE DE FORMATION RESERVÉ AUX SPORTIFS (VES) DE HAUT NIVEAU

A remettre en trois exemplaires lors de l'épreuve d'admissibilité

⇨ Le dossier se compose de :
Fiche 1 : Etat civil
Fiche 2 : Expérience professionnelle
Fiche 3 : Activité sportive
Fiche 4 : Parcours de formation—
Fiche 5 : Situation socio-professionnelle — Financement de la formation
Fiche 6 : Motivations
Fiche 7 : Soutien du DTN de la fédération sportive
Fiche 8 : Demande d'entrée dans la formation

⇨ Le dossier est présenté par :
Nom _____
Prénom _____
Sport _____
Discipline _____
Spécialité _____

Vu et transmis par le Directeur technique national de la discipline dans laquelle le (la) candidat(e) est (ou a été) sportif (ve) de haut niveau.

Fait à _____ le _____

Nom et signature du Directeur technique national

INSEP - 11 avenue du Tremblay, 75012 PARIS
Tél : 01 41 74 44 63 / Fax : 01 41 74 45 62

FICHE 1

EXAMEN PROBATOIRE 2009

ETAT CIVIL

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

NOM _____ Prénom _____

Nom de jeune fille _____ Nationalité _____

Date de naissance ___/___/_____

Lieu et pays de naissance _____

Adresse du domicile habituel avant la formation

_____

_____ CP _____ Ville _____

Adresse professionnelle avant la formation

_____

_____ CP _____ Ville _____

Téléphone fixe _____ mobile _____

Courriel _____

Service national effectué ☐ Oui ☐ Non

Journée d'appel effectuée ☐ Oui ☐ Non

SITUATION FAMILIALE

☐ Marié(e) ☐ Célibataire ☐ Pacsé(e) ☐ Concubin(e) ☐ Divorcé(e)

Nombre d'enfants à charge :

REGIME DE PROTECTION SOCIALE

Numéro de sécurité sociale |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Vous êtes affilié (e) ☐ au régime général : caisse de _____ Département _____

☐ à un autre régime : _____

Fait à _____, le _____

Signature

INSEP - 11 avenue du Tremblay, 75012 PARIS
Tél : 01 41 74 44 63 / Fax : 01 41 74 45 62

12

Nom _____

Prénom _____

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Expériences professionnelles et activités en responsabilité (autres que celles en tant que sportif (ves)) Exemples : entraîneur (euse), employé(e) chez décathlon, délégué (e) de classe, élu(e) au bureau du club....,

	PERIODE	SECTEUR D'ACTIVITE ET MISSIONS EFFECTUEES	QUE VOUS A APPORTE CETTE EXPERIENCE ?
1			
2			
3			
4			
5			
6			

A quelle expérience accordez-vous le plus de valeur et pourquoi ? _____

Avez-vous déjà été candidat (e) au concours de recrutement des professeurs de sport ?
☐ Oui Catégorie ☐ CAS ☐ CTS
☐ Non

Vous êtes vous déjà présenté à d'autres concours ? ☐ Oui ☐ Non
Lesquels ? _____

Fait à _____, le _____

Signature

INSEP - 11 avenue du Tremblay, 75012 PARIS
Tél : 01 41 74 44 63 / Fax : 01 41 74 45 62

13

Nom _____

Prénom _____

ACTIVITE SPORTIVE

Sport _____

Discipline _____ Spécialité_____

Quels résultats avez-vous eu dans les compétitions de référence : Jeux Olympiques, championnat du Monde, championnat d'Europe...

	COMPETITION	CLASSEMENT	DATE	LIEU
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Quelle est la meilleure performance que vous avez réalisé(e) pendant votre carrière sportive ?

Compétition_____

Résultat (chronomètre ou place)_____

Date _____ Lieu_____

Quelle importance accordez vous à ce résultat ? Que représente-t-il pour vous ?

_____

_____

_____

En quoi pensez-vous que votre pratique sportive soit importante dans la construction de ce que vous êtes actuellement ?

_____

_____

_____

Êtes vous inscrit (e) sur la liste des sportifs (ves) de haut niveau ?

☐ Oui ☐ Elite ☐ Senior ☐ Jeune ☐ Reconversion

☐ Non

Êtes vous en activité ? ☐ Oui ☐ Non

Etes vous compétitif (e) au niveau international ? ☐ Oui ☐ Non

Fait à _____, le _____

Signature

INSEP - 11 avenue du Tremblay, 75012 PARIS
Tél : 01 41 74 44 63 / Fax : 01 41 74 45 62

Nom _____

Prénom _____

PARCOURS DE FORMATION

DATES	DIPLÔMES UNIVERSITAIRES	DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORTS	DIPLÔMES FEDERAUX	DIPLÔMES SCOLAIRES	LIEUX D'OBTENTION

Langues étrangères pratiquées : _____

Date de fin du cursus de formation : _____

Formations suivies non diplômantes_____

_____

Formations continues et stages _____

_____

Que retirez vous de la formation que vous avez suivie ces dernières années ?_____

_____

_____

_____

En quoi celle-ci peut vous être utile dans votre préparation au concours du professorat de sport ?

_____

_____

_____

INSEP - 11 avenue du Tremblay, 75012 PARIS
Tél : 01 41 74 44 63 / Fax : 01 41 74 45 62

Nom _____

Prénom _____

SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

• Vous êtes demandeur(se) d'emploi ☐ Oui ☐ Non
Pouvez vous bénéficier de l'allocation de retour à l'emploi (ASSEDIC) ☐ Oui ☐ Non

• Vous êtes salarié(e) ☐ Oui ☐ Non

Profession_____

Nom et adresse de l'employeur _____

_____

• Vous êtes étudiant(e) ☐ Oui ☐ Non

• Vous êtes travailleur indépendant(e) ☐ Oui ☐ Non

• Autre_____

FINANCEMENT DE LA FORMATION

1) Comment envisagez-vous le financement de votre formation sur les 2 ans (coût total de la formation 10.000,00 €) :

☐ La fédération
- montant estimé à _____ €
- financement estimé à _____ %

☐ La ligue régionale
- montant estimé à _____ €
- financement estimé à _____ %

☐ Le club
- montant estimé à _____ €
- financement estimé à _____ %

☐ Vous
- montant estimé à _____ €
- financement estimé à _____ %

☐ Autres
- montant estimé à _____ €
- financement estimé à _____ %

☐ Le conseil régional
- montant estimé à _____ €
- financement estimé à _____ %

☐ Le conseil général
- montant estimé à _____ €
- financement estimé à _____ %

☐ OPCA
- montant estimé à _____ €
- financement estimé à _____ %

☐ ANPE / ASSEDIC
- montant estimé à _____ €
- financement estimé à _____ %

2) Commentaires, informations complémentaires :

_____

_____

Fait à _____, le _____

Signature

INSEP - 11 avenue du Tremblay, 75012 PARIS
Tél : 01 41 74 44 63 / Fax : 01 41 74 45 62

Nom _____

Prénom _____

MOTIVATIONS

• Quelles sont les raisons qui vous font choisir cette formation ? _____

• Commet l'avez-vous connue ? _____

• Qu'en attendez vous ? _____

• Dans les enseignements, quels sont les connaissances que vous avez hâte d'acquérir ?

• Quels sont vos objectifs professionnels ?

- A court terme : _____
- A moyen terme : _____
- A long terme : _____

Donnez un description sincère de vous-même en soulignant les points forts et les points faibles de votre personnalité .

• Quels sont vos objectifs sportifs (niveau, objectifs...)

• Si vous avez d'autres objectifs sportifs (entraîneur, ou dirigeant) quels sont-ils pour les deux années à venir ?

• Comment envisagez vous l'organisation de votre temps pendant votre formation : travail, déplacement, entraînement, compétitions,...

• Espace libre de communication sur un thème qui vous tient à cœur :

Fait à _____, le _____

Signature

INSEP - 11 avenue du Tremblay, 75012 PARIS
Tél : 01 41 74 44 63 / Fax : 01 41 74 45 62

Nom _____

Prénom _____

SOUTIEN FEDERAL A VALIDER

PAR LE D.T.N.

La DTN doit, s'impliquer dans l'accompagnement des stagiaire en formation PSHN;

Qui peu prendre en charge ce suivi ?

Nom _____ Prénom _____

Fonction au sein de la fédération : _____

Dans quelle mesure et à quel niveau la fédération envisage-t-elle d'accompagner le financement de la formation ?

_____

_____

_____

Avis motivé du Directeur technique national quant à l'entrée en formation PSHN de :

Nom _____ Prénom _____

_____

_____

_____

_____

_____

Fait à _____, le _____

Signature du Directeur technique national

INSEP - 11 avenue du Tremblay, 75012 PARIS
Tél : 01 41 74 44 63 / Fax : 01 41 74 45 62

DEMANDE D'ENTREE DANS LA FORMATION AU PROFESSORAT DE SPORT RESERVEE AUX SPORTIF (VE) DE HAUT NIVEAU

Je soussigné(e)_____

Né(e) le _____

Déclare avoir pris connaissance des conditions d'organisation de la formation et sollicite mon entrée dans la formation de préparation au professorat de sport réservée aux sportifs (ves) de haut niveau.

Fait à _____, le _____

Signature

INSEP - 11 avenue du Tremblay, 75012 PARIS
Tél : 01 41 74 44 63 / Fax : 01 41 74 45 62

Institut National du Sport
et de l'Education Physique

INSEP
Institut National du Sport

Département de l'orientation, de la
formation et de l'accès à l'emploi

NOTE D'INFORMATION

A l'attention :

des candidats à l'examen probatoire pour l'accès des sportifs(ves) de haut niveau au cycle de formation permettant de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport.

Avant de faire acte de candidature pour entrer dans le cycle de formation organisé par l'INSEP et afin de vous aider dans la construction de votre projet, il convient de prendre connaissance des informations suivantes :

- le contexte du concours et du cycle de formation,
- la dimension organisationnelle et financière.

1. Le contexte du concours de professeur de sport réservé aux sportifs(ves) de haut niveau et du cycle de formation

L'admission au probatoire et le suivi du cycle de formation PSHN ne garantissent pas la réussite au concours. La concurrence existe :

- le nombre de stagiaires par promotion est supérieur au nombre de postes ouverts (chiffres 2006 et 2007 : 20 stagiaires entrants pour 12 postes ouverts au concours ; 2008 et 2009 : 18 stagiaires pour 12 postes),
- s'ajoutent à la promotion de l'année en cours, les candidats non admis des promotions précédentes autorisés à repasser le concours (arrêté du 31 janvier 2005),
- certains stagiaires peuvent se présenter au concours externe dès la première année.

L'objectif de ce cursus de formation est double :

- vous préparer à la réussite du concours,
- vous aider à assumer vos futures fonctions de professeur de sport, notamment celles de conseiller technique sportif.

L'orientation de la formation nécessite un travail important de l'équipe des formateurs et implique que ceux-ci soient ou aient été en prise directe avec les problèmes d'entraînement. Dans une telle démarche l'INSEP se doit de travailler en partenariat avec le milieu fédéral. Ce partenariat est défini lors de la signature d'une convention avec chaque fédération sportive.

Il importe donc, avant d'intégrer la formation PSHN, que vous soyez pleinement convaincu de la **nécessité de vous investir totalement** dans le cursus. Il s'agira de faire preuve de **beaucoup de régularité** et d'assurer un **important volume de travail personnel**. Nous vous conseillons de bâtir ce projet en plein accord avec votre fédération sportive.

2. La dimension organisationnelle

Le cycle de formation est organisé sur 18 mois :

- 1ère année de début octobre à mi juin ;
- 2e année de début septembre à mi/fin avril (en fonction des dates du concours)

L'emploi du temps journalier est établi afin de permettre, aux sportifs(ves) encore en activité, de s'entraîner. Les cours s'étalent du lundi 8h00 au vendredi 12h00 selon la répartition suivante :

- lundi, mardi, jeudi : 8h00 – 10h00 et 14h15 – 16h15, (8h00 – 12h00 sur certains mercredis),
- vendredi : 8h00 – 12h00.

Les périodes de vacances sont celles de la zone de Paris.
Ce cycle de formation **impose votre présence à l'ensemble des interventions pédagogiques**. A cette seule condition, le directeur de l'INSEP vous délivrera un certificat d'assiduité, obligatoire pour vous présenter au concours de recrutement la 2e année.

Pour toutes précisions complémentaires, vous pouvez contacter :
Frédérique POLLET au 01 41 74 42 96 ou frederique.pollet@insep.fr

3. La dimension financière

Le coût de la formation sera facturé par les services économiques et financiers de l'INSEP à votre fédération sportive. Charge à elle d'envisager avec vous les modalités de prise en charge financière.
Pendant toute la durée des travaux de rénovation, l'INSEP ne vous offre la possibilité d'être hébergé que si vous êtes inscrit dans un pôle implanté dans l'établissement. Cet aspect est à prendre en considération également au regard des points ci-dessous.

Coût de la formation

Le nombre d'heures en centre est de 1136 sur les 18 mois de formation. Au taux horaire de 8,85 €*, cela représente un total de 10 053.60 €**.
* Tarif révisable au 1er janvier de chaque année.
** Hors frais de déplacement et d'hébergement.

Financement de la formation

Ce cycle est considéré comme une formation professionnelle, son intitulé est « Préparation aux métiers de l'encadrement du sport ». A ce titre seulement, vous pourrez être pris en charge par les mesures d'aide à la formation professionnelle, telles que : congés individuels de formation, frais pédagogiques, frais de déplacements et d'hébergement.

➥ **Salarié** : vous pouvez, **dès à présent**, vous informer sur les démarches nécessaires à effectuer pour l'obtention du financement par l'organisme collecteur paritaire agréé (OPCA) auprès duquel votre employeur cotise : FONGE CIF – AGEFOS PME – UNIFORMATION - etc....

➥ **Demandeur d'emploi** : la même démarche est à faire auprès de l'ANPE et/ou ASSEDIC, la « Mission Locale Jeunes » (pour les moins de 30 ans).

➥ **Pour tous, en tant que sportif de haut niveau ou impliqué dans l'encadrement du sport de haut niveau :** vous pouvez solliciter votre club, la commune (de votre domicile ou de votre club), le conseil général (de votre domicile ou de votre club), le conseil régional (de votre domicile ou de votre club) et les partenaires économiques.

Pour toutes précisions complémentaires, vous pouvez contacter :
Estelle HERANVAL-MALLET au 01 41 74 43 83 ou estelle.heranval-mallet@insep.fr

Sources de rémunération

Si vous n'êtes ni salarié, ni bénéficiaire d'indemnités ASSEDIC, vous pouvez faire une demande de bourse CNASEA.
Cette rémunération professionnelle est allouée de **droit aux sportifs(ves) de haut niveau** engagés dans la préparation au concours du professorat de sport, sous réserve qu'ils ne **soient pas titulaires d'un contrat de travail** lors *de leur entrée en formation,* ni *pendant toute la durée de la formation,* et d'être à jour des droits de la sécurité sociale.
Le montant de la rémunération dépend de l'âge du stagiaire ainsi que du nombre d'heures travaillées dans l'année précédant l'entrée en formation.

Pour toutes précisions complémentaires, vous pouvez contacter :
Marie BARBOSA au 01 41 74 42 16 ou marie.barbosa@insep.fr

Il est préconisé de faire des recherches d'informations avant de vous inscrire au probatoire, puis de ne pas attendre votre admission pour effectuer toutes ces démarches car l'étude des dossiers nécessite des délais conséquents.